

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les services de la DOS ont envoyé aux écoles une liste d'EVS **pouvant prétendre à un renouvellement de contrat au 1er juillet 2011**, liste établie par le "Pôle Emploi et la DIRECCTE qui sont seuls compétents pour décider des critères d'éligibilité concernant les contrats aidés".

Selon ce courrier de la DOS, pour les autres cas, pas de recrutements, sauf à être bénéficiaire de minima sociaux, âgés de plus de 50 ans ou être travailleur handicapé.

De nombreux coups de téléphone à la section du SE-Unsa Vaucluse de la part de directeurs et d'EVS affolés nous conduisent à nous interroger sur la nature et les raisons des ces non-reconductions. Ils semblent que beaucoup d'EVS soient touchés par cette mesure. Sachant que les modalités de cette note de la DOS incombent à la DIRECCTE, vous en connaissez néanmoins peut-être les aboutissants et avez des informations de nature à rassurer les personnels concernés.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'académie, nos cordiales salutations.

--

L'équipe du SE-Unsa Vaucluse



5, rue Favart 84000 Avignon

04 90 86 96 40 - 06 29 19 10 64